



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE
Arrondissement
de Fontenay-le-Comte

R.P.I. DE L'AUTISE



TRANSPORT SCOLAIRE

Horaires 2018-2019



1 - PRESENTATION

Depuis la création du RPI en 1995 regroupant ainsi les écoles d'OULMES et BOUILLE COURDAULT, le transport scolaire est à disposition des familles ; soit pour faire la navette entre les deux écoles, soit pour un ramassage aux points d'arrêt les plus proches de votre domicile.

Depuis la rentrée scolaire 2013, le transport est assuré par la société SOULARD de Foussais Payré.

2 - JOURS HORAIRES

Le transport scolaire fonctionne tous les jours scolaires

Horaires MATIN	Horaires SOIR
8 H 15 65 rue de la gare	16 H 55 46 rue de la Maladrie
8 H 16 26 rue des Rochereaux	16 H 58 65 rue de la gare
8 H 20 143 route de Fontenay	17 H 00 26 rue des Rochereaux
8 H 24 Rue de la Venise Verte	17 H 03 143 route de Fontenay
8 H 28 Parking Mairie à BOUILLE	17 H 07 Rue de la Venise Verte
8 H 33 Rue du Paradis BOUILLE	17 H 11 Parking – Mairie de Bouillé
8 H 38 63 rue de la Maladrie	17 H 13 Rue du Paradis – Bouillé
8 H 43 Ecole Oulmes	

3 - INSCRIPTION

INSCRIPTIONS du 02 Mai au 24 Juin 2018 pour les élèves connaissant leur affectation.

Nous rappelons que tous les circuits y compris les NAVETTES (école à école), doivent faire impérativement l'objet d'une inscription sur le site : www.scolaire85.paysdelaloire.fr

Concernant la navette école/garderie c'est une inscription en interne au RPI à faire auprès de Mme SEVETTE afin que votre enfant puisse avoir une carte de transport.(obligatoire pour la montée dans le car).

En cas de besoin vous pouvez contacter le service : **02.28.85.82.82** ou transportsscolaires85@paysdelaloire.fr

Pour les nouvelles inscriptions se rapprocher du secrétariat du RPI afin d'établir le dossier et la carte de transport pour vos ou votre enfant(s).

4 - DISCIPLINE

La montée dans le transport scolaire
suppose l'adhésion TOTALE au règlement de la Région PAYS DE LA LOIRE

5 - TARIFS

Les navettes entre les deux écoles et école/garderie sont gratuites

Pour le ramassage aux différents points, le tarif pour l'année 2018-2019 est :

- 10,25 euros/mois par enfant sur 10 mois
- 8,70 euros/ mois pour le 2^{ème} enfant sur 10 mois
- Gratuit pour le 3^{ème} enfant

Les enfants qui rentrent seul chez eux, doivent avoir **obligatoirement une autorisation complétée** par leurs parents (demande de formulaire) à transmettre au secrétariat du RPI.

Les familles utilisant le service de transport scolaire recevront leur **facture tous les mois**, de la Trésorerie de Fontenay le Comte.

Pour éviter tout retard de paiement nous vous encourageons à adhérer au prélèvement automatique (formulaire à demander ou télécharger sur www.oulmes.fr)

En cas d'antécédent d'impayés (suivant état du Trésorier), le RPI DE L'AUTISE se réserve le droit de NE PAS ACCEPTER UNE NOUVELLE INSCRIPTION.

Les Maires
Jean-Paul DUMOULIN
Stéphane GUILLON

www.scolaire85.paysdelaloire.fr

[Retour](#) Transport scolaire en Vendée

TRANSPORT SCOLAIRE

Inscriptions en ligne à partir du 2 mai

Transports scolaires régional en Vendée

Retrouvez dans ce dossier toutes les informations utiles ainsi que les fiches d'inscription et de renouvellement pour les transports scolaires de vos enfants en Vendée.

Bienvenue sur le dossier d'inscription aux transports scolaires pour les élèves effectuant un trajet quotidien (les élèves relevant du régime de l'internat doivent contacter directement le transporteur correspondant à leur secteur – voir les coordonnées des transporteurs ci-dessous).

Depuis le 1er septembre 2017, la Région des Pays de la Loire assure la gestion et le financement des transports scolaires de votre enfant.

Les inscriptions au Transport Scolaire pour l'année 2018 / 2019 seront ouvertes à compter du **mardi 2 mai 2018 et jusqu'au 24 juin 2018***. Au-delà de cette date, toute inscription effectuée sans motif justifié (déménagement, affectation tardive dans un établissement) donnera lieu à une pénalité de 15€.

Les inscriptions ne seront validées que si le tuteur légal de l'enfant est à jour de ses paiements pour l'année 2017 / 2018.

INSCRIPTION EN LIGNE

Faites votre choix sur un des liens suivants pour :

- Une première inscription aux transports scolaires
- Le renouvellement de votre inscription aux transports scolaires
- Le suivi de l'instruction de votre dossier

Antenne Régionale de la Vendée
Service Transports routiers de voyageurs
40 rue du Maréchal Foch
TSA 80040
85927 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9

Horaires d'accueil du public : 8h30-17h30 du lundi au vendredi.

Téléphone : 02 28 85 82 82
Fax : 02 51 44 20 09
Pour tous renseignements:
transports85@paysdelaloire.fr

- Plan du réseau
- Règlement du transport de voyageurs
- Règlement des transports scolaires
- Règlement tarifaire

- Demande de renseignement transport régional en Vendée